

DÉONTOLOGIE ET RESPONSABILITÉ DE L'AGENT IMMOBILIER MISE À JOUR ET PERFECTIONNEMENT DE VOS CONNAISSANCES.

PÉRIODE / LIEU

Les 13 et 14 mai 2019.

De 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Lieu : CAPFORMA - La Garde **ou** Saint-Raphaël en fonction de la provenance géographique de la majorité des participants

OBJECTIFS

Objectif général : la formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Objectif pédagogique : se remettre en mémoire les obligations réglementaires des professionnels de l'immobilier régis par la loi HOGUET. Comprendre les apports du code de déontologie dans la profession et le rôle du CNTGI. Assimiler les nouvelles obligations du professionnel notamment en matière de blanchiment d'argent. Diagnostiquer son organisation et établir son plan d'action pour se mettre en conformité vis-à-vis de TRACFIN

PUBLIC

- > Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
- > Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- > Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

+ PÉDAGOGIQUES

Cours théorique et cas pratiques.

Groupe inters entreprises maximum 15 personnes.

En intra entreprise (cours particulier ou groupe).

VALIDATION

Attestation de formation

CONTACT

capforma@var.cci.fr

04.94.22.81.40.

TOUTES LES DATES SONT DÉJÀ PASSÉES.

TARIFS/DURÉE

450€

Inter entreprises : **450 € Net** de TVA par personne.

Intra entreprise : Nous consulter.

Dans le cadre de la formation continue l'entreprise peut bénéficier d'une prise en charge de la formation par son OPCA.

14 heures soit 2 jours

PROGRAMME



En complément

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Le bail commercial et le bail professionnel
- ▶ Obligations de la mise en conformité TRACFIN
- ▶ Revenus fonciers et défiscalisation

[RETOUR À LA LISTE](#)